

**RÉPONSE DE MONSIEUR HUBERT FALCO,
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE
MÉDITERRANÉE**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES
ET DE LA GESTION
DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

Hubert FALCO

Président
Ancien Ministre

Toulon, le 28 octobre 2020

Chambre Régionale des Comptes PACA
17, traverse de Pomègues
13008 MARSEILLE



Monsieur le Président,

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a reçu le 7 octobre dernier le rapport d'observations définitives concernant sa gestion pour les exercices 2013 et suivants.

La période sous revue est marquée par l'événement majeur qu'a constitué la transformation de la Communauté d'agglomération en Métropole le 1^{er} janvier 2018. La Chambre souligne très justement le véritable défi que cette transformation a représenté, défi que TPM a su relever.

En effet, à compter du vote de la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, TPM, alors communauté d'agglomération, n'a disposé que de quelques mois pour préparer, avec l'ensemble des communes membres, une transformation en Métropole au 1^{er} janvier 2018.

La création de la Métropole a ainsi nécessité le transfert d'un grand nombre de compétences jusque-là communales. Grâce à la mise en œuvre de conventions de gestion transitoire, TPM a pu confier, pour une durée d'un an, la gestion courante de ses nouvelles compétences aux communes membres, ce qui a permis de préparer dans les meilleures conditions le plein exercice des compétences par la Métropole et le transfert des agents au 1^{er} janvier 2019.

Les années 2017 et 2018 ont ainsi été deux années intenses, pendant lesquelles un travail colossal a été fourni par l'ensemble des élus et des agents, dans les communes et à TPM. Je souhaite saisir l'occasion de la présente réponse au rapport définitif de la Chambre pour renouveler publiquement mes sincères félicitations et remerciements à l'ensemble des équipes communales comme métropolitaines, qui ont, chacune dans leurs fonctions, contribué à la réussite de ce grand projet.

Dans son rapport, la Chambre souligne la bonne santé financière de TPM.

La Métropole présente en effet un ensemble d'indicateurs qui démontrent sa bonne gestion financière, qu'il s'agisse de sa capacité de désendettement (2,8 ans en 2018), ou encore de sa capacité à investir sur le territoire ; Comme le relève la Chambre, « les dépenses d'équipement restent soutenues sur la période examinée. Leur niveau établi par habitant reste au-dessus de la moyenne nationale pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 300 000 habitants. »

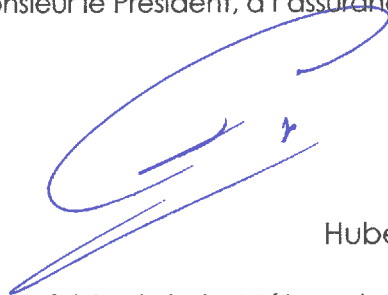
Au-delà de ces constats positifs, la Chambre formule des observations, dont TPM prend acte. Il semble néanmoins important de préciser que le contrôle effectué par la Chambre s'est déroulé de février à octobre 2019, c'est-à-dire une période tout juste postérieure au transfert des compétences et des agents. Il en résulte, bien naturellement, une étape nécessaire de stabilisation des organisations et des processus.

Une construction métropolitaine n'est en effet pas une génération spontanée, elle se réalise de façon progressive, si bien que pour les années 2018 et 2019, TPM ne saurait être jugée sur les mêmes considérations qu'une administration « mature ».

Depuis, un ensemble d'évolutions a été mis en œuvre pour stabiliser et moderniser le fonctionnement de la Métropole. Le Bureau Numérique a été intégralement déployé, pour permettre à l'ensemble des agents, quel que soit leur site de travail, d'avoir accès à des outils de travail partagé. Cette innovation a d'ailleurs permis à la Métropole d'assurer la continuité de ses activités pendant la période de confinement lié au coronavirus. Dans un objectif d'efficacité et de simplification, la fonction finances de la collectivité a été réunifiée, avec un regroupement dans la même direction des finances de la préparation et de l'exécution budgétaires. La direction du contrôle de gestion, recentrée sur ses activités, a été confortée. Enfin, le parapheur électronique a été généralisé à l'ensemble de la collectivité, et il sera prochainement possible de traiter tous les services faits de façon dématérialisée, ce qui permettra d'améliorer les délais de paiement.

Dans un contexte marqué aujourd'hui par une crise sanitaire d'une ampleur inédite, aux conséquences économiques et sociales massives, la Métropole est plus que jamais mobilisée, pour apporter la plus grande valeur ajoutée à ses administrés et protéger son territoire. A ce titre, elle continuera à rechercher en permanence l'efficacité de son fonctionnement interne et l'efficacité de son action publique, au service de la population. Les observations formulées par la Chambre s'inscrivent pleinement dans le cadre de ces objectifs et contribueront assurément à l'amélioration de l'action métropolitaine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



Hubert FALCO

Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre